

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie : N° P19- 0023809

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2929 Société : ND 1095035

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RAJIB Mohamed Date de naissance :

Adresse : 27, Tassit J, passage 6, Benachef

Tél. : 0660237318 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Soumaya CHERIHI HASSANI
OPTICISSE LOGISTE
Rue Othman Ben Affan Berrechid
Tel : 0522 32 48 47

Date de consultation : 11 MARS 2022

Nom et prénom du malade : DEBBAH chadia Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Amétropie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

Dr. Soumaya Chebihi Hassani

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux
Microchirurgie de la Cataracte
Angiographie - Laser - OCT

Résidence Dahhan - Rue Okba Ibn Nafii
1^{er} étage - Berrechid
Tél. : 05 22 32 48 47



الدكتورة اشبيهي حسني سمية

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة الساد (الجلالة)
التخطيط الوعائي للشبكية - الليزر

إقامة دحان - زينة عقبة بن نافع
الطابق الأول - برشيد
الهاتف : 05 22 32 48 47

Berrechid, le 11/03/2022

Mme DEBBAGH Ghadia

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets Organic

VL :

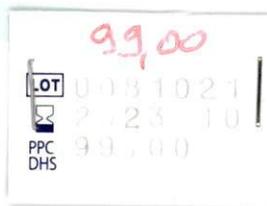
OD = + 0.25 (- 1.00 à 75°)

OG = + 0.25 (- 1.25 à 95°)

VP :

ODG = Add : + 3.00

CHAOUIA OPTIQUE
STITOU PEDOUA
Opticienne Optométriste
18 Bd Dakhla - Hay Al Monna - Berrechid
TEL : 05 22 53 48 20



99,00

1/ HYE:COLLYRE FORTE

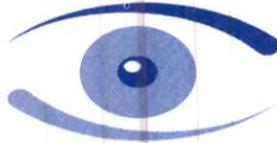


Pharmacie ALAFAQ
1.5 Rue Ilija Abou Madi
- BERRECHID -
Tel. : 0522 33 64 01

1goutte 3fois/jr, les deux yeux

Dr. Soumaya CHEBIHI HASSANI
OPHTALMOLOGISTE
Rue Okba Ibn Nafii Berrechid
Tel. : 0522 32 48 47

99,00



CHAQUIA OPTIQUE

Fedoua Stitou

Opticienne - optométriste

Facture n° **N° 0000679**

Berrechid le 16/03/22

Client *m^{me} DEBBAGH chadia*

Qté	Désignation	prix	total
1	<i>m - ture</i>	<i>1200</i>	<i>1200</i>
2	<i>v - progressif</i>		
	<i>OD. +0,25 / -1 75</i>	<i>1400</i>	<i>1400</i>
	<i>OD. +0,25 / -1,25 95</i>	<i>1400</i>	<i>1400</i>
	<i>DD + 3 000</i>		
		<i>4000</i>	

CHAQUIA OPTIQUE
STITOU FEDOUA
 Opticienne Optométriste
 Bld Dakhla - Hay Al Mouna - Berrechid
 TEL 05 22 53 48 20

de la présente facture à la somme

quatre mille dix